

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13 FEV. 2018

Dossier complet le :

14 FEV. 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un bassin de rétention des eaux en cas de crue nécessitant une opération de défrichement d'une surface d'un hectare à Zillisheim.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVOM de la région mulhousienne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur OCHSENBEIN, directeur du SIVOM.

RCS / SIRET

2 4 6 8 0 0 2 5 4 0 0 0 4 6

Forme juridique Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21 - f)	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Construction d'un bassin de rétention pour prévenir les crues. Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du Code forestier en vue de la reconversion des sols en un bassin de rétention. La surface à défricher sera de 1 Ha.
47 - a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SIVOM de la région Mulhousienne projette l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux en cas de crue à Zillisheim (rue de la Vallée). Le bassin sera constitué de digues en terre provenant du déblaiement et s'inscrit dans les préconisations du schéma directeur d'assainissement pour la gestion des eaux de pluie, réalisé par le bureau d'étude SAFEGE en 2001.

Le projet prévoit un fond de bassin à 266 m NGF, une cote des plus hautes eaux à 269 m et un haut de digue à 270 m, pour un terrain naturel compris entre 267 m NGF et 269,5 m NGF. La hauteur maximale de la digue côté sec, sera de 3,2 m. La digue aura une longueur de 270 m, avec une largeur de 4 m en crête. La longueur du seuil de sécurité sera de 17 m (débit millénal de 8,2 m³/s). Une bande enherbée d'une largeur de 12 m en amont du bassin sera installée pour stabiliser les talus, limiter l'apport de matière solide dans le bassin et permettre une intégration paysagère de l'ouvrage.

Le défrichement concernera la forêt de Zillisheim (hors espace boisé classé et hors périmètre du régime forestier).

4.2 Objectifs du projet

Une aggravation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes d'inondations et de coulées boueuses a été constatée dans le secteur de Zillisheim. Située en fond de vallée et à flanc de colline, la commune de Zillisheim « récupère » toutes les eaux de ruissellement lors d'épisodes pluvieux importants, et ses réseaux de collecte ne sont pas suffisants pour évacuer de telles quantités d'eau en un temps relativement court. Ce phénomène est amplifié par une augmentation des superficies dédiées à la culture du maïs, une élimination des haies et des fossés suite à des remembrements, le développement de l'habitat aux fonds des talwegs et une réduction des capacités d'infiltration des zones urbanisées.

L'étude réalisée préalablement au choix du site par le bureau d'étude SAFEGE, se focalise sur l'objectif qui consiste à limiter au maximum la construction de bassin en concentrant les efforts sur les bassins versants les plus importants. Ce bassin permettra le contrôle d'un bassin versant de 508 Ha. Il permettra de protéger efficacement les habitations situées en aval hydraulique (dimensionnement sur une base centennale).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase des travaux consistera à défricher la zone Est du site, actuellement arborée. Cette étape consistera au défrichage par abattage et arrachage des souches. Ces dernières seront enlevées par grumiers via la rue de la Vallée de Zillisheim.

Cette phase devrait s'étaler sur 1 à 2 semaines.

La seconde phase consistera au déblaiement du terrain selon les côtes topographiques présentées sur le plan de masse. Les terres seront utilisées pour la création des digues de l'ouvrage et du talus enherbés. Cette opération sera complétée par la mise en œuvre du système de vidange et de l'ouvrage permettant l'évacuation des eaux en cas de trop plein. Les différents capteurs de niveau et système de gestion des différentes vannes seront installés à cette occasion.

Cette phase devrait s'étaler sur 2 à 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des dispositifs de mesure du niveau d'eau dans le bassin et dans le réseau d'assainissement ainsi qu'un système de télégestion de la vanne de fermeture permettront une optimisation des opérations de vidange.

En phase d'exploitation, le bassin ne laissera passer aucun débit lors d'événement d'intensité exceptionnelle. En effet, la vanne en sortie de bassin sera fermée lorsque la consigne de débit sera dépassée dans les réseaux. Par temps sec et après l'épisode pluvieux, le bassin de rétention sera vidangé (ouverture de la vanne de vidange spécialement prévue) dans le milieu naturel. Une conduite d'un diamètre de 800 mm et d'une longueur de 20 m permettra d'assurer la vidange du bassin dans le fossé existant, qui se déverse dans l'III. Le bassin ne sera donc en eau que de manière temporaire et uniquement lors de phénomènes pluvieux importants.

Le bassin sera également équipé d'une vanne de vidange pouvant être actionnée manuellement, en cas de dysfonctionnement des systèmes de gestion automatique. Le dispositif est complété par le déversoir de crue en enrochement bétonnés de 17 m de largeur et placé 1 m sous le niveau haut de la digue. Il est dimensionné pour évacuer une crue millénaire.

Après chaque utilisation du bassin en période d'orage, une visite du site sera effectuée pour évaluer la nécessité de pelleter et d'évacuer d'éventuelles boues accumulées. Le but étant de préserver la capacité de l'ouvrage. Les boues seront évacuées vers les terrains agricoles situés en amont hydraulique et à l'origine de la présence de ces boues (restitution des terres). Cette visite sera également l'occasion d'une inspection des digues et des ouvrages annexes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet du SIVOM fait l'objet d'une demande autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-3. La surface à défricher étant supérieure à 0,5 Ha.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, qui a permis l'acquisition des terrains. Un arrêté a été établi par la préfecture du Haut-Rhin le 12 décembre 2007, déclarant ce projet d'utilité publique.

Notons qu'il est également visé par la nomenclature IOTA sous le régime déclaratif. Les rubriques visées par le projet sont la rubrique 3.2.3.0. relative à la création d'un plan d'eau et la rubrique 3.2.4.0. pour la vidange de ce dernier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher	10 000 m ²
Surface du massif forestier	8 km ²
Surface maximale en eau	15 300 m ²
Volume du bassin	35 600 m ³
Hauteur de la digue (point haut)	3,2 m
Bassin versant contrôlé	508 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les parcelles visées par le projet sont localisées à ZILLISHEIM, section 25 : 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 146, 240, 242, 244 et 246, soit une surface totale de 24 800 m².

Les parcelles visées par le défrichement sont la 242 et 244, ainsi qu'une partie des parcelles 240, 246, 132, 133, 104, 141 et 142 soit une surface totale de 10 000 m².

Coordonnées géographiques¹ Long. 47° 41' 21" 4N Lat. 07° 18' 29" 6E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 1,8 km à l'ouest. Il s'agit de la Vallée de l'Ill et ses affluents en amont de Mulhouse.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRAC a été interrogée en octobre 2012, un diagnostic archéologique préalable a été jugé nécessaire. Il a été réalisé les 30 et 31 mai 2017. Aucune mesure complémentaire n'est nécessaire. Aucun monument historique n'est situé à proximité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le site visé se situe en dehors des différents zonages du PPRi approuvé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR4211809 Forêt domaniale de la Harth, Directive oiseau à 9 km à l'est FR4211809 Forêt domaniale de la Harth, Directive habitat à 10,5 km au nord-est FR4202001 Vallée de la Largue, Directive habitat à 5 km au sud-ouest FR4201810 Vallée de la Doller, Directive habitat à 6,5 km au nord ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 18 km à l'ouest. Il s'agit du site du Grand Ballon d'Alsace.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude géotechnique a permis de conclure que la perméabilité du sol au droit du site est faible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres excavées seront utilisées pour la création des digues.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La faible surface visée par le défrichement ne sera pas de nature à impacter les équilibres écologiques du massif forestier qui s'étend sur plus de 8 km ² . Les perturbations induites en phase travaux seront limitées dans le temps. Certaines espèces pourront à nouveau s'implanter au cœur de l'ouvrage en phase d'exploitation, l'ouvrage ne sera que périodiquement en eau et durant un temps limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la consommation d'environ 1 hectare d'espace forestier et 1 hectare de surface agricole. Cependant, en l'absence d'imperméabilisation de la zone, le site conservera un caractère naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Zillisheim n'est concernée par aucun PPRt.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de l'III, approuvé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2006 ne vise pas les terrains d'implantation du bassin de rétention.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic se limitera au passage des camions et des véhicules des employés de la société qui sera en charge du défrichage et de la construction de l'ouvrage de rétention. En phase d'exploitation, l'ouvrage n'engendrera aucun trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs activités sont susceptibles de causer du bruit : travail des grumiers, des camions, des scies. Ces nuisances sonores seront limitées dans le temps et ne se dérouleront qu'en journée durant la phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La coupe des arbres pourra être à l'origine d'envol de poussières.</p> <p>Le passage de camions et de grumiers pourra être à l'origine de rejets atmosphériques de type gaz d'échappement</p> <p>Ces pollutions sont limitées dans le temps et d'une manière générale de relativement faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est utilisée pour la plantation de maïs. Un changement d'usage du sol sera donc nécessaire pour la mise en place du bassin de rétention.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la déclaration au titre de la loi sur l'eau et de la demande d'autorisation de défrichement, des mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets sur l'environnement seront proposées.

Il s'agit notamment :

- de l'installation d'une bande enherbée aux espèces diversifiées (limiter les écoulements),
- de l'entretien régulier de la végétation du site pour préserver le paysage,
- de limiter la surcharge des réseaux d'assainissement à l'origine de pollution,
- de limiter l'érosion des sols en aval du bassin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'absence d'impact significatif, nous pensons que ce projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale. De plus, ce projet a déjà été soumis à enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, qui a permis l'acquisition des terrains.

Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, qui permettra de traiter les enjeux spécifiques du projet. L'autorisation de défrichement traitera et prendra en compte les compensations à mettre en œuvre par le SIVOM.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes facultatives sont des cartes et illustrations permettant de localiser le site par rapport aux différentes zones pouvant représenter un enjeu (NATURA 2000, ZNIEFF, AEP ...).

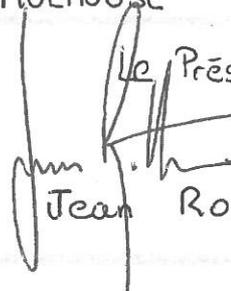
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MULHOUSE

le, 26/10/2017

Signature

Le Président

Jean ROTT